

Lettre d'information de l'Observatoire de la forêt et du bois

Mai 2026

COMMUNICATION

Gestion forestière et grande faune : un partenariat entre le CNPF et la FNC

Le Centre national de la propriété forestière et la Fédération nationale des chasseurs ont signé, le 16 avril 2026, une lettre d'engagement visant à renforcer la coopération entre forestiers et chasseurs dans la gestion de l'équilibre entre les écosystèmes forestiers et la grande faune.

Cette initiative s'appuie sur une approche concertée afin de développer des solutions locales et durables adaptées aux réalités des territoires. L'objectif principal consiste à limiter les déséquilibres écologiques liés à la pression exercée par certaines espèces de grande faune sur les milieux forestiers, tout en conciliant préservation des écosystèmes et usages cynégétiques.

Ce partenariat illustre l'importance croissante de la gouvernance collaborative dans les politiques de gestion forestière et de conservation de la biodiversité.



[En savoir plus](#)

COMMUNICATION

FIBOIS SUD – Journée de l'innovation de la filière forêt-bois

La dynamique d'innovation se poursuit dans la filière forêt-bois en région Sud. Après une édition portée par FIBOIS NORMANDIE, FIBOIS SUD prend le relais en organisant une journée entièrement consacrée aux nouvelles avancées du secteur.

Prévu le 7 juillet 2026 à Marseille, l'événement réunira un large éventail d'acteurs : entreprises, chercheurs, start-up et partenaires institutionnels. En collaboration avec XYLOFUTUR, cette rencontre mettra en lumière des projets de recherche et développement, des solutions technologiques émergentes ainsi que des dispositifs d'accompagnement pour les TPE et PME.

[En savoir plus](#)



LOIS ET RÈGLEMENTS

Arrêté du Préfet de Région sur les matériels forestiers de reproduction

Le préfet de région a signé, le 28 avril 2026, un nouvel arrêté encadrant l'emploi des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État pour le boisement et le reboisement. Ce texte concerne également les aides fiscales ainsi que les boisements compensateurs après défrichement.

Le nouvel arrêté remplace celui du 15 novembre 2024, à l'exception de son annexe 6, qui restera en vigueur jusqu'au 31 juillet 2026. Il précise les essences et les densités autorisées pour les opérations de boisement et de reboisement, qu'elles soient réalisées en plein ou par enrichissement.

[En savoir plus](#)



COMMUNICATION

Les Nuits des Forêts 2026

L'édition 2026 des Les Nuits des Forêts 2026 se déroulera du 5 au 21 juin dans plus de 250 espaces forestiers répartis en France métropolitaine, dans plusieurs territoires ultramarins — notamment Mayotte, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie — ainsi que dans neuf pays à l'international.

Cet événement s'inscrit dans une dynamique de valorisation des écosystèmes forestiers par des approches culturelles, pédagogiques et scientifiques. Les manifestations proposées visent à sensibiliser les publics aux enjeux contemporains liés à la gestion durable des forêts, à la biodiversité et au changement climatique.

[En savoir plus](#)

[Lire les autres actualités du mois de mai](#)

